



Nombre de membres en exercice: 11	Séance du mardi 25 novembre 2014
Présents : 10	L'an deux mille quatorze et le vingt-cinq novembre à 20 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée le 20 novembre 2014, s'est réunie en Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier Lamouroux, Maire.
Votants: 10	Sont présents : Pierre Didier LAMOUREUX, Alain COMBES, Marie-Thérèse LESTAGE, Jérôme PANCHE, Dominique BRIFFAUT, Jérôme TROLLIET, Laurence LEROY, Frédéric ARROYO, Mayder MARAN, Michel POSSAMAÏ Excusés : Gilles GALLÈS Secrétaire de séance : Mayder MARAN

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité malgré les commentaires suivants :

- Monsieur Frédéric ARROYO fait remarquer qu'il faut modifier la phrase « il sera présent ce weekend au Téléthon » car il ne sera pas présent.
- Monsieur Alain COMBES indique qu'en page 2 le mot « travaux » est répété 2 fois. En page 3 il est noté « dès fin décembre » alors que ceci ne pourra avoir lieu qu'après réception des travaux soit en janvier.

Madame Mayder MARAN est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme TROLLIET et Monsieur Michel POSSAMAÏ signalent qu'ils n'ont pas reçu la convocation via la plateforme d'Agédi.

Maison de santé

Construction Maison de Santé - Avenant n°1 - Lot n°5 - DE 2014 59

Monsieur le Maire détaille les modifications liées à l'avenant proposé par l'architecte, suite à des aménagements supplémentaires demandés tel que :

- cloison isophonique de 200 au lieu de 140 ;

Aujourd'hui, Monsieur le Maire présente la plus-value de l'avenant n°1 du lot n°5 :

Montant marché	15 160.40€ HT	18 192.48€ TTC
Montant avenant n°1	661.50€ HT	793.80€ TTC
Nouveau montant marché	15 821.90€ HT	18 986.28€ TTC

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Délégation du Conseil au Maire :

Monsieur le Maire énumère les dépenses effectuées dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire par délibération. Monsieur Alain COMBES fait remarquer que les dépenses énumérées relatives à la maison de santé n'ont pas à figurer au titre de la délégation au Maire parce qu'elles ont fait l'objet de marchés publics.

Questions diverses

Maison de Santé - Eclairage public

Le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) propose deux devis à la Commune :

- 1 lampadaire avec double éclairage pour un coût de 4 275.10€TTC
- 1 lampadaire avec éclairage à 360° pour un coût de 3 676.18€TTC

Ces chiffrages comprennent l'étude, la fouille, le câblage, une boîte étanche, la pose du candélabre, la pose de la lanterne, un coffret étanche et le luminaire.

Le conseil décide de retenir le lampadaire avec éclairage à 360°.

Le maire indique que le SDEEG donne des aides financières à hauteur de 20% moyennant l'autorisation par délibération du conseil municipal, Monsieur le Maire indique que ceci sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

L'emplacement du lampadaire est indiqué au conseil municipal sur un plan de la maison de santé et les branchements nécessaires.

Maison de Santé - Avancement des travaux (intérieur et extérieur)

A l'extérieur, les trottoirs et la bordure des parkings sont coulés. Pour l'intérieur, les luminaires et les faïences sont en train d'être posés. Les plans de travail ont été modifiés, le mélaminé a été remplacé par du corian. Le plombier intervient la semaine prochaine. L'installation de la climatisation aura lieu très prochainement. Le menuisier fabrique les meubles sous les plans de travail. Les vasques sont intégrées dans la plateforme. Pour l'alimentation électrique, le sous-traitant d'ERDF demande des photos des travaux, le tableau et le consuel (APAVE), il va falloir prévoir 130 mètres de câble si nous réalisons un raccordement provisoire. Le sol plastique sera posé au dernier moment. La 1^{ère} réception des travaux aura lieu le 16 décembre.

Maison de Santé - Mobilier

Monsieur le Maire présente le mobilier manquant :

- un fauteuil pour le patient
- un tabouret du praticien
- un bureau avec un fauteuil
- un paravent
- une armoire à pharmacie pour les infirmières
- une table d'auscultation réglable pour ostéopathe et massothérapeute

Il envoie une sélection de mobilier avec les devis correspondants et les professionnels de la Maison de Santé choisiront en fonction de leurs besoins.

Maison de Santé - Candidatures des professionnels de santé

un pédicure/podologue ; il travaille à la maison de santé de Cadillac depuis mars 2014, et travaille 2 jours par semaine, a déjà de l'expérience et le prix proposé semble lui convenir. Pour information, il facture 28€ la séance et propose un forfait à 100 euros pour une prestation complète avec semelles ; de plus, son matériel est mobile. Le candidat rencontré souhaite venir 3 demi-journées à terme. Il se renseigne auprès de l'ordre des podologues pour sa présence dans notre Maison de Santé.

une sage-femme ; elle habite Gornac et exerce à l'hôpital de Langon, Madame Céline DENIS. Il faut déposer un dossier auprès du Conseil de l'Ordre, cette procédure est longue. Actuellement, elle ne souhaite pas s'installer en libéral.

l'ostéopathe (exerçant déjà sur la Commune depuis 6 mois) souhaite venir 2 demi-journées par semaine, il doit être présent pour pouvoir développer sa clientèle.

Maison de Santé - Espaces verts

Madame Laurence LEROY s'occupera en commission d'étudier les choix possibles pour proposer des plantes sur une bande de 15 mètres par 1,30 mètres).

Maison de Santé - Inauguration

L'inauguration pourrait avoir lieu un samedi au début du mois de février, Monsieur le Maire va rapidement se rapprocher de Monsieur le Sous-Préfet.

Réfection de la D230

Suite à l'intervention de Monsieur le Maire par rapport à l'accident survenu le 20 octobre 2014, le Responsable du Centre Départemental du Sud-Gironde a écrit que la route entre Gornac et Sauveterre était « programmable sur 2017 ».

Signalétique

Comme évoqué précédemment, le Conseil Municipal souhaite faire ralentir les automobilistes à proximité de l'agglomération ainsi qu'à l'intérieur de celle-ci.

Pour les différents axes entrant dans l'agglomération, après discussion les conseillers suggèrent :

voie	précision	type de panneau
VC8	Poulit Nord	Agglomération « Gornac »
D139	Laurès	vitesse inférieure à 70km/h
D228	VC25	vitesse inférieure à 70km/h
D230	entrée côté Mourens	50km/h rappel
D228	proche de l'école	2 panneaux « Attention aux enfants »
VC3	sur l'ensemble de cet axe	interdit au plus de 3.5t
VC18	sur l'ensemble de cet axe	interdit au plus de 3.5t (sauf service public)

La Mairie vient de recevoir le devis pour ces panneaux.

Monsieur Jérôme TROLLIET indique qu'il faut être vigilant car selon l'endroit où les panneaux d'entrée d'agglomération sont indiqués cela peut modifier la surface du vignoble.

Monsieur le Maire va demander à l'entreprise Azimut un devis plus complet et une information sur la réglementation départementale pour l'implantation de ce type de signalétique.

Aménagement du bourg

Il y a une possibilité de rendez-vous avec l'entreprise Azimut les 2, 3 ou 4 décembre 2014. Suite à une conversation au sein de la commission bâtiment, le 4 décembre à 18H30 est retenu.

Le plan d'aménagement du bourg est présenté par Monsieur le Maire.

Les enrobés seront refaits en 2016 mais les trottoirs ne seront pas conformes (la route du bourg est trop étroite et le système des écluses a dû être orienté).

Nous attendons la validation, par les services techniques du Conseil Général, des plans réalisés par l'entreprise Azimut.

Le réseau d'Orange n'est pas enfoui sur le D230 (au niveau de la banque), mais nous n'avons pas encore de chiffrage pour ces travaux ainsi que l'éclairage sur cette entrée de bourg.

Bibliothèque – Concours de dessins

Monsieur Jérôme TROLLIET précise que l'exposition de peinture et dessins a connu un vrai succès.

Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre Deux Mers (SMER'E2M)

Messieurs Jérôme TROLLIET et Michel POSSAMAI indiquent qu'ils sont allés au Syndicat des Rivières et dénoncent une aberration : le lac de LAUBESQ a été vidé pour le transformer en zone humide pour 750 000€.

Communauté de Communes du Sauveterrois – Commission animation tourisme et promotion du territoire et obtention du label Pays d'Art et d'Histoire

Monsieur Alain COMBES rend compte de la dernière commission sur le tourisme.

Communauté de Communes du Sauveterrois – Commission animation des associations sportives et culturelles, réseau des bibliothèques et réseau écoles de musique

Monsieur Frédéric ARROYO indique qu'une convention de prêt entre la Communauté de Communes du Sauveterrois et les associations des 32 communes pour le matériel de l'intercommunalité est à l'étude.

Correspondant tempête

Monsieur Jérôme PANCHE indique que suite à une réunion, en cas de besoin, il est chargé de guider EDF et Orange vers les lieux des dégâts en collaboration avec Monsieur le Maire.

La séance est levée à minuit.

LAMOUREUX Pierre Didier	
COMBES Alain	
LESTAGE Marie-Thérèse	
PANCHE Jérôme	
BRIFFAUT Dominique	
TROLLIET Jérôme	
LEROY Laurence	
ARROYO Frédéric	
MARAN Mayder	
POSSAMAÏ Michel	